PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

BUDGET

1986-1987

The Honourable John B.M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance

The 1986 New Brunswick Budget

Address by

The Honourable John B.M. Baxter, Q.C.
Minister of Finance

TABLE OF CONTENTS

	PAGE
INTRODUCTION	1
REVIEW OF 1985-86	4
Economy	4
Budget Plan 1985-86	4
Federal-Provincial Fiscal Relations	5
BUDGET PLAN FOR 1986-87	8
Economic Outlook	8
Financial Improvements	9
Enhancement of Social Programs	14
Improving Economic Growth	21
Improvements in the Tax System	24
Revenue Measure	28
CONCLUSION	29
APPENDIX: SUMMARY BUDGET INFORMATION	

Mr. Speaker:

At the outset I would like to congratulate you sir on your appointment as Speaker. All Honorable Members are well aware of the significant contributions made by you while serving in many roles in this House. This latest appointment is a tribute to your versatility, fairness, patience and, of course, the quiet good humour which is your trademark.

The Budget for 1986-87 is the fourth I have delivered to this House and the people of New Brunswick. It is a budget of which the Government and people of New Brunswick can be justifiably proud.

THIS YEAR WE HAVE VIRTUALLY ACHIEVED OUR TARGET OF BALANCING THE ORDINARY ACCOUNT.

THIS YEAR WE HAVE STOPPED THE GROWTH IN THE PROPORTION OF REVENUES GOING TO PAY INTEREST.

WE HAVE SET THE STAGE FOR A PERIOD OF VIGOROUS GROWTH IN THE NEW BRUNSWICK ECONOMY.

In spite of setbacks on the revenue front in 1984-85, in spite of unexpected expenditure requirements in 1985-86, in spite of pressure to end our restraint policy, we will achieve our target by virtually balancing the ordinary account.

We have done this without further tax increases and without cutting into basic programs.

And I emphasize, Mr. Speaker that this is not the result of good luck. It is the result of setting a target and steadfastly maintaining our commitment to achieving it. It is, in short, the result of sound financial management.

Sustaining strict expenditure restraint over a period of several years is not easy. It requires not only government commitment but the full co-operation and support of the public service. In this connection I am indebted to New Brunswick's public sector employees who have worked diligently, and made some sacrifices in order to get our finances back on track. They should take great satisfaction from this achievement.

Our success is clear. In 1986-87 we will have the smallest increase in debt service costs in six years. This is the result of effectively eliminating borrowing for the ordinary account as well as financial management practices, which I will describe in more detail in a moment. We can now say, as few other provinces can, that we have finally gained control of the destructive elements of the 1982 recession.

This Budget puts the future prospects of New Brunswick in a most attractive light. Industry looking at New Brunswick as a place to locate now sees a province which manages its own affairs well, providing a stable fiscal environment for growth and development.

Another result of our achievement is that we are now in a position to make modest enhancements to certain programs and to provide a considerably larger capital budget which will create more jobs and improve the Province's basic social and economic infrastructure.

I will now describe some of the developments in 1985-86 which led up to the Budget Plan for 1986-87.

REVIEW OF 1985-86

Economy

Since 1984 the economies of the resource producing regions of Canada have lagged behind the growth in Central Canada. This is a matter of great concern for the Atlantic region because it requires a growth rate higher than the nation as a whole in order to catch up with the rest of Canada. Nevertheless, economic growth in New Brunswick exceeded expectations of last spring and there were several very positive aspects of the performance of the New Brunswick economy in 1985.

For example, the 4 percent increase in the number of new jobs created in New Brunswick last year is a rate surpassed by only one other province. Investment increased by over 12 percent. Only three other provinces did better.

Budget Plan 1985-86

Improved strength in the economy meant stronger revenue growth for 1985-86. The Third Quarter Report on last year's budget revealed that provincial tax revenues would exceed budget estimates. In particular, revised federal estimates of personal income tax added about $19 million to revenues and equalization revenues were revised upward by over $37 million.

The Third Quarter Report also indicated increased expenditure demands, particularly in the Departments of Health and Social Services. Another major factor was the addition of about $30 million to the projected provision for losses on loans and guaranteed loans.

I anticipate that the final accounting for 1985-86 will show further increases in revenue of more than $30 million. This, along with some additional expenditures, should bring the 1985-86 ordinary account deficit close to the budgeted level of $67 million.

I will now review developments in federal-provincial fiscal relations.

Federal-Provincial Fiscal Relations

Since the recession, the Government of New Brunswick has argued that the federal equalization program and grants for health and post-secondary education were inadequate. I have taken that position at most of the Finance Ministers' meetings I have attended and the Premier forcibly made the case at the First Ministers' Meeting in Halifax last year.

Federal Finance Minister Wilson responded to provincial concerns with supplementary equalization payments to recipient provinces. The $20 million supplementary payment to New Brunswick was included in our equalization estimate for 1985-86. Unfortunately, that good start in recognizing our problems was followed by a unilateral federal decision to reduce the growth of transfers to provinces for health and post-secondary education, generally known as Established Programs Financing grants.

This is the third time that a unilateral decision has been made by the Government of Canada to reduce the growth of Established Programs Financing since 1982.

Mr. Speaker, the Government of New Brunswick has objected in the strongest terms to the long standing federal strategy of leaving provinces with more and more of the responsibility for funding health and education programs. Federal participation in the financing is essential because most provinces do not have the resources to pay for these programs themselves.

Discussions on the equalization program proceeded at the officials' level during 1985-86 and a new or modified equalization formula will be finalized this fiscal year. We continue to stress that the current formula has not treated New Brunswick fairly. New Brunswick will argue strongly that this be reflected in the new formula.

During the course of 1985-86 we did receive a substantial increase in our equalization entitlement and it will continue to grow in 1986-87. However, part of this is due to underpayments in earlier years and we are not satisfied that the current equalization formula is adequate.

However, I must say that the general tenor of federal-provincial fiscal relations has been good: a much needed change from the acrimonious atmosphere which pervaded so many discussions in the past.

BUDGET PLAN FOR 1986-87

Economic Outlook

The 1986-87 Budget was prepared on the basis of a provincial economy growing at a rate of 2.9 percent after adjustments for inflation. Although employment is forecast to increase by a strong 3.1 percent, the labour force is expected to grow by 3.0 percent. Consequently the unemployment rate is forecast to decline only slightly to 15 percent.

Mining is expected to show the best growth rate among the industrial sectors due largely to the expansion of potash production. Manufacturing and service sectors will also contribute to economic expansion this year.

The construction industry will benefit from significant new investments which will be undertaken in 1986, including a record $305.5 million capital program of the Government of New Brunswick.

In short, the provincial economy will be operating reasonably well in 1986. The outlook does confirm, however, the need for strong economic development efforts. It is only by adding substantially to the economic base of the Province that we can make significant inroads into the unemployment problem.

Therefore, the Budget Plan for 1986-87 contains measures which will improve economic growth prospects, as well as enhancing social programs and improving the tax system. The Budget Plan also makes improvements in the Province's financial situation with which I shall now deal.

Financial Improvements

I have often spoken of the heavy cost of spiralling debt and the folly of borrowing to pay for day-to-day expenses. Ordinary account deficits and excessive capital spending lead to ever larger debt and growing interest on that debt, which eventually absorbs funds that would otherwise be available to pay for services to people.

Our continued efforts to restrain ordinary expenditure growth have paid off again this year with a rate of increase of 4.3 percent. This low rate of growth is consistent with our performance over the last four years in which we have succeeded in keeping the growth in ordinary account expenditures below the growth in the economy.

In 1986-87, with an increase in revenue of 7.2 percent, the ordinary account deficit falls to only $7.3 million. I would like to remind Honorable Members that the ordinary account deficit stood at $202.8 million in 1982-83.

The 1986-87 deficit figure is based on sound expenditure estimates and a realistic revenue forecast. I have no reservations about claiming that in 1986-87 we have virtually balanced the ordinary account budget.

This is the first time in five years that the Government has not been obliged to budget for a significant ordinary account deficit.

In financial terms, I view the 1986-87 Budget as a milestone in turning our situation around. It is a feat few other governments in this country have achieved in the wake of the crippling recession whose shock waves still rebound through our economic and financial systems.

With a capital expenditure program of $305.5 million and recoveries of $29.8 million, net loans and advances of $58.2 million, and sinking fund installments and serial redemptions of $58.1 million, our financial requirements will be $376.2 million.

Provincial net debt will increase by $192 million to $2,372 million. This is the lowest increase in the last five years.

Mr. Speaker, perhaps the most notable achievement in this budget is that we have stopped the growth in the share of revenue going to pay interest.

In 1980-81 interest on debt amounted to 8.2 percent of revenue but by the 1985-86 Budget had increased to 14.5 percent. This rapid growth in the share of revenue going to pay interest was a matter of great concern and I am very gratified to see that this trend has been arrested.

My department has reduced interest costs by a variety of measures. The most significant were initiated in response to the high level of interest rates in recent years. These actions included increased reliance on short term debt, the sale of floating rate debt issues, and the issuance of debt instruments with terms of maturity of less than ten years.

This new debt management strategy was based on our view that interest rates would decline. With the dramatic drop in interest rates over the past few years the strategy has generated large savings from the costs that would have been incurred if the Province had followed a more traditional financing strategy of maximizing its long term borrowing.

In the last two years, savings have totalled over $23 million and for the current year the debt service vote estimate is lower by at least $17 million. I am hopeful that lower interest rates will prevail over the next few years, with the result that additional savings will be realized as outstanding debt issues mature and are refinanced.

This year's debt service costs will increase by only $22 million over the level budgeted for 1985-86, the smallest increase since 1980-81.

Mr. Speaker, large increases in revenue during 1985-86 and in 1986-87 have been a factor in reaching our goal. In managing the fiscal affairs of a government there are always setbacks and sudden improvements. We have had more than our share of setbacks since 1982-83 but have nevertheless continued to concentrate on getting the deficit down by tax increases and expenditure restraint. We stuck to our target in spite of disappointments. Having kept our expenditures down and having curbed the growth of debt, we are now in a position to reap the reward of the increases in income tax and equalization revenue.

Enhancement of Social Programs

Because we have kept expenditures under control and virtually eliminated the deficit on ordinary account, the Government is in a financial position this year to implement some improvements in essential social programs.

This year, Mr. Speaker, funds which would have gone to interest payments had restraint not been exercised will now go to pay for improved services to the people of New Brunswick. This is the reversal in our financial affairs we have been working toward since the recession.

Mr. Speaker, in this year's budget there is additional funding for a program of improving the quality of education. As already announced by the Minister of Education, the Government will spend $30 million on this program over the next three years. The program will be implemented in co-operation with our school boards to ensure change proceeds in a planned fashion.

The 1986-87 Budget contains $49 million for capital spending on schools. Details of the capital program for schools will be announced in the near future.

This Budget presents the first expenditure estimates of the new Department of Health and Community Services. With a total of some $750 million, there is provision for several new programs. These include:

- a microbiology lab for the Dumont Hospital in Moncton;

- operating funds for a new CAT Scan Unit in Fredericton;

- a surgical intensive care unit in Bathurst;

- a new concentrated care unit in Chatham;

- funds to operate a new health care centre in Rogersville;

- funds to continue the Reproductive Health Clinic on the Miramichi following withdrawal of federal funds.

The capital budget for hospitals is the largest ever amounting to nearly $54 million. This includes funds to continue work on the two new regional hospitals in Campbellton and Edmundston and planning money for a regional hospital on the Miramichi. Money is provided to continue major expansions at the Moncton Hospital and the Dumont Hospital also located in Moncton. There is funding for the new hospital under construction at Sackville as well as for a new hospital at Tracadie.

Mr. Speaker, the Government has been reviewing the subject of user fees for hospital emergency and out-patient services for some time and is well aware that many people remain troubled over these fees. After full consideration, the Government has decided to end charges for hospital emergency and out-patient services as of May 1.

These charges were introduced in July, 1983 to influence out-patient utilization patterns, which were increasing dramatically each year.

The intent was to redirect people away from emergency departments to doctors' offices; to make people more aware of the costs of out-patient services; and to support the on-going expense of hospital services.

Over the past three years, there has been a reduction in emergency visits to hospitals and corresponding increases in visits to physicians' offices.

People are now more aware of the impact of their use of health care services. The charges have contributed to the public debate over the cost of health care and the importance of using resources wisely.

However, since the introduction of the Canada Health Act in 1984, New Brunswick, like other jurisdictions which have authorized charges, has paid a penalty for each dollar collected. By the end of April, 1986 this holdback by the federal government will be $6.6 million.

The Government has had to weigh this penalty against the impact that the charges have had on utilization patterns.

The main effect of authorized charges tends to be in the first few years. Subsequently, as they come to be viewed as a standard feature of the system, their usefulness declines.

At present the utilization level is still below that of 1982-83. The Government is confident people will continue to use these health services wisely.

Mr. Speaker, the new Department of Income Assistance brings together the several programs of government dealing with income assistance. In 1986-87 this department will implement several new or improved programs.

Nearly $1.4 million is provided for the first year of a new program to enhance the employment prospects of employable persons on income assistance. Training, education, employment counselling and day care service will be offered. We believe that these measures will in time bring about a significant reduction in the number of persons who need social assistance.

There will be a general increase of 3 percent in our social assistance rate structure effective September of this year.

Mr. Speaker, this Budget provides for several improvements to student allowances in response to the recommendations of an advisory committee of students.

The Government will also introduce a new program this year to provide forgiveable loans to students who accept employment with the provincial government in professions experiencing a shortage of people. Most of these professions are in the health care field.

The Government will continue its generous bursary program, but the amount of loan that a student must accept before being eligible for a bursary will increase to $3,300 from $3,000.

Mr. Speaker, New Brunswick's program of student aid continues to be the second most generous among all Canadian provinces.

The Government wants to ensure that the voice of youth and the active participation of youth is fully apparent within the whole provincial context. Therefore, the Government is taking a further step of establishing the Youth Council of New Brunswick. The mandate of this Council will be to undertake consultation and research and to advise government and the public on public policy matters affecting the youth of New Brunswick.

I will now turn to the Government's action plan for the Decade of the Disabled. This is the first year of our action plan and the budget contains several initiatives for the disabled. These include:

- more housing units for the disabled;

- about $900,000 additional funding for the education of children whose disabilities affect their learning ability in a school environment;

- funds to make schools more accessible for the disabled;

- expenditures under the Atlantic Provinces Special Education Agreement for children with significant hearing or sight disabilities;

- provision for the Department of Transportation to study the special transportation problems of the disabled.

Mr. Speaker, the Department of Justice will begin renovation and construction of facilities at the Kingsclear Youth Training Centre and work will be completed to alleviate over-crowding in Justice facilities in Bathurst.

Mr. Speaker, the New Brunswick Housing Corporation recently entered a major Housing Agreement with the federal government. Some 1,000 units of social housing will be added for those most in need over the next three years - an increase of 50 percent over current levels. Funds are also provided for major expansions to existing programs for home improvements.

The economic impact of this program in terms of jobs and incomes will be significant.

The enhanced social program funding I have elaborated here will be expanded on by my colleagues in the days and weeks ahead. It demonstrates that the restraint of these past few years has not stopped the engines of change and improvement in our social programs.

Improving Economic Growth

The turnaround in our fiscal situation is one of the biggest improvements that we could make to the longer term growth prospects of New Brunswick. However, there are immediate benefits as well. Because of the improved fiscal situation the Government is able to improve provincial programs to sustain provincial industry and encourage economic growth.

Mr. Speaker, the potato industry faced a very difficult market for the 1985 crop, and we have already taken action to improve the market for this product. The hog industry provides employment, not only to the producers themselves, but also to the meat packing industry. After several years of poor market returns, the equity of producers has decreased dangerously. We are therefore planning to improve the stabilization formula, and to initiate other steps to improve the position of this industry.

The fishing industry faces a number of challenges in the coming years and it is clear we will have to take advantage of any new oportunity that is available. In this context, we believe there is potential in the field of aquaculture, and we will be supporting the initiatives of the private sector to enable this industry, particularly as it relates to Atlantic salmon, to grow to meet its potential.

In the Department of Commerce and Technology, $275,000 is budgeted for a new Science and Technology Division. In today's world we must not confine ourselves to resource extraction and processing. The new division of Science and Technology will ensure that we do remain competitive in attracting high technology industry.

Mr. Speaker, the $305.5 million capital program contained in this Budget will give a boost to the construction industry and provide jobs throughout most of the Province. However, in economic development terms our budget for highway and bridge construction is particularly important. Our economy relies heavily on the highway network for movement of both raw materials and finished products. Improvements in that network increase the efficiency of our economy and the competitiveness of much of our industry.

The Department of Transportation has been able to take advantage over the last two years of a very high level of Federal cost sharing in their capital program. Two of the federal-provincial agreements are now essentially completed and one remains. Negotiations for a new agreement this year are not yet complete. The Province will, however, maintain its spending effort in the field of highway construction, whatever the outcome of these negotiations.

Although New Brunswick's record of job creation has been very good, the large number of people entering the labour force has kept the unemployment rate high. In recognition of this problem the Employment Stimulation Program will be continued in 1986-87 at a funding level of $15.5 million. This is about $3 million more than budgeted last year.

Mr. Speaker, in keeping with the Government's emphasis on improving the quality of the education system, the 1986-87 Budget of the Maritime Provinces Higher Education Commission for New Brunswick universities is nearly $108 million. This is the full amount that the Commission recommended.

Mr. Speaker, I will now review improvements that we will be making to the tax system in 1986-87.

Improvements in the Tax System

We are well into our review of the provincial tax system and I expect a report on options for improving the system later this year. However, several matters have come to the Government's attention that warrant action in 1986-87.

Exemption of chemicals used in drycleaning. Last year's budget removed the exemption for drycleaning from sales tax. In response to representations from the industry I am removing the sales tax on drycleaning chemicals, effective May 1, 1986.

Refund of fuel tax to truckers. Truckers travelling to Quebec and the United States may now be subject to double taxation on fuel purchases. It is the Government's intention to end this double taxation in 1986-87 but we must do so in consultation with the other Maritime Provinces, because of an existing arrangement to prevent double taxation within the Maritimes.

"Shrinkage" allowance for gasoline retailers. A new allowance to retailers of gasoline products will be introduced. This allowance will take into account loss of gasoline during storage and will be paid at a rate of 1/4 of 1 percent of the tax per litre to all qualifying licensed retailers. This will yield them about $150,000 in a full year. The cost of this allowance will be recovered by cutting the commission paid to oil companies in half.

Property tax relief for low income homeowners. Currently single people living in their own home with incomes of $7,000 or less receive an exemption of $8,000 on the assessed value of their house.

In the light of recent increases in property assessments the Government has concluded that this exemption is inadequate for low income senior citizens and others of limited means.

Accordingly, this measure is being replaced in the 1987 taxation year with a grant to homeowners that will be credited against property tax billed in 1987. The credit will cover the property tax of eligible homeowners up to a maximum of $200 and will be available to couples as well as individuals living in their own home. The grant will be available only to those with incomes of $8,500 or less.

This program will provide an estimated $2 million of property tax relief to qualifying homeowners in 1987.

I would remind Honorable Members that homeowners living in municipalities pay no property tax to the Province and in non-incorporated areas receive a credit worth more than half the provincial tax payable. For this reason, property tax on homeowners in this Province remains among the lowest in Canada.

Sales tax on equipment for the disabled. At present, tax paid on certain specified items such as hand controls for operating a motor vehicle may be refunded if the purchaser is disabled or has a dependent who is disabled. In the Government's view this refund provision is too restrictive and effective May 1, will be extended to any person or organization that purchases a specified item for a disabled person.

Before leaving the subject of taxation, I would remind Honorable Members that 1986 is the first year of our 3 year program of reduced corporate income taxes for small business. The effective tax rate will be approximately 5 percent for qualifying small business in 1986, 1987 and 1988. At an estimated cost of $3.5 million in 1986-87 this tax break is intended to encourage the growth and development of small business.

New Brunswick now has one of the lowest corporate income tax rates for small business in the country.

Revenue Measure

The single revenue raising measure included in this budget is a licensing fee on amusement devices which includes video and pinball games. Effective July 1, all amusement devices will have to be licensed by the owner of the place of amusement at a charge of $100 per machine per year.

This measure will generate an estimated $2 million in revenue this fiscal year.

CONCLUSION

In my Budget Speech three years ago, following the severe recession of 1982, I said: "We do not face a cyclical situation in which the ordinary account deficit will disappear with the end of the recession, but a deep rooted structural problem arising from an ingrained expenditure level which is growing faster than revenues". I also explained that unless firm action was taken to reverse these trends, projections indicated that the ordinary account deficit would reach $553 million in 1985-86.

In the Budget of 1984 the Government produced a plan to reduce spending over a three-year period and committed itself to dealing with the deficit problem. We have been successful in that endeavour. Few other provinces can make the same claim. We have also achieved this goal without sacrificing essential service levels.

We thank the people of New Brunswick for their forebearance and good sense in having made this success possible. I am confident that this support will continue for our efforts to consolidate these hard-won gains during this time of economic growth.

I would like to stress that deficit reduction is not an end in itself. Our purpose is to contain the growth in public spending to what the economy can support. If we had done nothing, our debt would have continued to increase and more of our resources would have had to be devoted to paying interest on that debt. In other words, debt payments to bond holders would rapidly have replaced services to people. Furthermore our flexibility to deal with any future difficulties would have been severely constrained.

Mr. Speaker, the 1986 Budget is the most important budget of the fifteen and one-half years this Government has been in office.

We have achieved stability in our financial affairs. In so doing we have also ensured economic stability and an environment in which business can grow and prosper. An environment no longer threatened by unmanageable government debt and an ever increasing burden of taxation.

The true magnitude of our achievement will not be immediately obvious but will be realized in the next few years as the contrast becomes more apparent between provinces which have managed well and those that have not.

With the 1986-87 Budget we have finally achieved control of the effects of the recession and we have laid the groundwork for further growth and prosperity. We are now poised to move forward. Having established a stable fiscal environment we can now concentrate on expanding New Brunswick's economy, confident that our Province will grow in attractiveness as a place to invest. In jurisdictions that continue to borrow for day-to-day services, the benefits of future economic growth will disappear into interest payments on money borrowed for services which have already been provided. But here in New Brunswick the benefits of such growth will go directly to the people in the form of better services and lower taxes.

Mr. Speaker, this Budget is a statement as well as an achievement. It is a very powerful statement about the depth of our commitment to providing good, responsible government.

In the long run scheme of things there are events and issues of today that are important and there are those that will prove to be inconsequential. In future years, this Budget will stand out above other issues of today, as a sign of our success and a measure of our integrity in managing the affairs of New Brunswick.

The people of this Province do look ahead and they will recognize in this Budget the true and dedicated leadership this Government has given the people of New Brunswick.

APRIL 22, 1986

APPENDIX: SUMMARY BUDGET INFORMATION

BUDGET PLAN

1986-87

($Millions)

	Budget Plan	Increase in Net Debt	Financial Requirements
BUDGETARY ACCOUNTS			
Gross Ordinary Revenues	2,813.7		
Gross Ordinary Expenditures	2,821.0		
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(7.3)		
Capital Expenditures	305.5		
Capital Recoveries	29.8		
Net Capital Expenditures	275.7		
BUDGETARY DEFICIT	283.0	283.0	283.0
NON-BUDGETARY ACCOUNTS			
Reduction for Sinking Fund Earnings		91.0	
Increase in Net Debt		192.0	
Net Loans and Advances			58.2
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions			58.1
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation			23.1
Financial Requirements			376.2

NOTE:

Financial requirements have been adjusted this year to exclude the amount of the provision for loan losses. Previously, any provisions against losses on loans were included in financial requirements even though the failure to collect on a loan when due does not generate a cash requirement. Depreciation, which also does not generate a cash requirement, is deducted along with loan loss provisions because of a change in accounting. Depreciation was treated previously as a recovery on loans and advances before being credited to accumulated depreciation. Beginning this year it will be credited directly to accumulated depreciation on the statement of financial position.

COMPARATIVE BUDGET PLAN

($Millions)

	Year Ending March 31			
	1985 Actual	1986 Budget Estimate	1986 Third Quarter Estimate	1987 Budget Estimate
BUDGETARY ACCOUNTS				
Ordinary Account Revenues	2,373.2	2,576.4	2,625.1	2,813.7
Ordinary Account Expenditures	2,507.0	2,643.4	2,705.6	2,821.0
Surplus (Deficit) on Ordinary Account	(133.8)	(67.0)	(80.5)	(7.3)
Capital Account Expenditures	260.9	280.3	275.1	305.5
Capital Account Recoveries	59.3	59.7	60.3	29.8
Net Capital Expenditures	201.6	220.6	214.8	275.7
BUDGETARY DEFICIT	(335.4)	(287.6)	(295.3)	(283.0)
NON-BUDGETARY ACCOUNTS				
Reduction for Sinking Fund Earnings	77.2	82.0	82.0	91.0
Increase in Net Debt	258.2	205.6	213.3	192.0
Gross Loans and Advances	55.9	65.1	61.6	82.6
Recoveries on Loans and Advances	26.1	25.6	24.4	24.4
Net Loans and Advances	29.8*	39.5*	37.2*	58.2
Sinking Fund Installments and Serial Redemptions	49.5	53.3	53.3	58.1
Less: Provision for Loan Losses and Depreciation	32.0*	14.1*	27.4*	23.1
Financial Requirements*	382.7	366.3	358.4	376.2

*For comparison purposes, only this table shows adjusted amounts for net loans and advances and for financial requirements for 1984-85 actuals, the 1985-86 Budget and 1985-86 third quarter estimates. These adjustments are consistent with the accounting changes implemented for the 1986-87 fiscal year. (See note on previous page.) In the detailed estimates book and in the summary table on recoveries on loans and advances in this appendix the depreciation for 1984-85 and 1985-86 remains as recovery.

GROSS ORDINARY REVENUE BY SOURCE

($000)

	Year Ending March 31		
	1986 Budget Estimate	1986 Third Quarter Estimate	1987 Budget Estimate
OWN SOURCE			
Taxes			
Personal Income Tax	381,900.0	400,400.0	433,000.0
Corporate Income Tax	79,600.0	70,100.0	73,000.0
Metallic Minerals Tax	2,400.0	1,663.0	1,375.0
Provincial Real Property Tax	122,683.2	123,803.9	136,945.9
Municipal Real Property Tax	103,823.3	102,969.3	116,191.6
Social Services and Education Tax	439,800.0	439,800.0	481,000.0
Gasoline and Motive Fuels Tax	113,400.0	113,400.0	107,200.0
Tobacco Tax	48,500.0	54,400.0	62,900.0
Amusement Admission Tax	1,627.0	1,300.0	3,613.9
Pari-Mutuel Tax	341.0	40.0	57.7
Insurance Premium Tax	9,800.0	10,800.0	11,115.0
Property Transfer Tax	1,800.0	1,800.0	1,900.0
Sub-Total - Taxes	1,305,674.5	1,320,476.2	1,428,299.1
Return On Investment			
Liquor Trading Profits	71,597.7	71,597.7	75,250.7
Interest and Investment Income	19,455.8	17,896.5	20,353.7
Other	360.1	553.0	370.0
Sub-Total - Return On Investment	91,413.6	90,047.2	95,974.4
Licenses and Permits			
Motor Vehicle	30,039.0	30,443.7	42,294.5
Liquor Control and Regulation	4,200.0	4,600.0	4,800.0
Fish and Game	3,300.1	3,348.2	3,344.8
Forests	542.4	583.0	542.4
Mines	348.0	415.8	436.8
General	3,295.3	3,377.4	3,607.7
Sub-Total - Licenses and Permits	41,724.8	42,768.1	55,026.2
Sale of Goods and Services			
Institutional	4,040.7	6,278.4	5,908.9
Intergovernmental	5,420.1	5,412.8	5,638.4
Provincial Parks	1,284.3	1,323.7	1,417.7
Leases and Rentals	1,640.8	1,286.6	1,485.9
General	12,885.7	12,779.3	13,181.6
Sub-Total - Sale of Goods and Services	25,271.6	27,080.8	27,632.5
Royalties			
Forests	14,350.0	14,050.0	16,350.0
Mines	4,989.0	2,947.0	5,440.0
Sub-Total - Royalties	19,339.0	16,997.0	21,790.0
Lottery Revenues	13,400.0	14,000.0	18,000.0
Fines and Penalties	2,032.0	1,860.3	1,815.6
Miscellaneous	2,505.9	3,094.3	2,591.4
TOTAL OWN SOURCE REVENUE	1,501,361.4	1,516,323.9	1,651,129.2
UNCONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Fiscal Equalization Payments	585,200.0	622,800.0	648,000.0
Established Programs Financing - Cash	253,400.0	247,300.0	264,000.0
Extended Health Care	30,500.0	30,500.0	32,200.0
Other	1,800.0	1,800.0	1,800.0
Sub-Total - Unconditional Grants - Canada	870,900.0	902,400.0	946,000.0
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
General Government Services	1,520.9	1,480.9	1,461.3
Economic Development	19,256.8	14,501.1	15,495.0
Health	7,027.1	7,738.4	8,417.6
Welfare	131,208.9	135,443.0	143,571.2
Education	44,719.3	46,760.8	47,391.8
Other	447.7	465.7	258.9
Sub-Total - Conditional Grants - Canada	204,180.7	206,389.9	216,595.8
TOTAL: GRANTS FROM CANADA	1,075,080.7	1,108,789.9	1,162,595.8
GROSS ORDINARY REVENUE	2,576,442.1	2,625,113.8	2,813,725.0

CAPITAL RECOVERIES

($000)

	Year Ending March 31		
	1986 Budget Estimate	1986 Third Quarter Estimate	1987 Budget Estimate
OWN SOURCE			
General Government Services	100.0	152.0	100.0
Transportation	115.0	1,879.5	115.0
Economic Development	15.0	15.0	200.0
Education	10.0	36.0	10.0
Other	274.0	828.5	340.2
TOTAL: Own Source Revenue	514.0	2,911.0	765.2
CONDITIONAL GRANTS - CANADA			
Transportation	40,400.0	42,417.5	15,764.7
Economic Development	12,200.0	8,260.0	10,200.0
Education	5,208.8	5,241.0	2,798.9
Culture	0.0	25.0	227.5
Other	1,400.0	1,400.0	0.0
TOTAL: Conditional Grants - Canada	59,208.8	57,343.5	28,991.1
TOTAL: CAPITAL RECOVERIES	59,722.8	60,254.5	29,756.3

RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES

($000)

	Year Ending March 31		
	1986 Budget Estimate	1986 Third Quarter Estimate	1987 Budget Estimate
Recoveries on Loans and Advances	24,126.9	22,663.2	23,761.8
Vehicles, Machinery and Equipment	8,841.6	8,322.4	0.0
Properties Held for Resale	1,425.0	1,765.0	621.0
TOTAL: RECOVERIES ON LOANS AND ADVANCES	34,393.5	32,750.6	24,382.8

GROSS ORDINARY EXPENDITURES BY DEPARTMENT

($000)

Department	Year Ending March 31 1986 Budget Estimate	1986 Revised Estimate	1987 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	56,683.8	58,712.0	59,733.8
Department of Agriculture	21,697.5	26,803.0	22,452.0
Alcoholism and Drug Dependency Commission	6,158.3	6,158.3	6,457.4
Board of Management	5,563.4	5,512.4	6,189.7
Department of Commerce and Technology	15,659.6	34,868.9	16,645.5
Community Improvement Corporation	31,045.4	30,014.0	35,900.0
Department of Education	422,299.4	423,416.8	438,666.6
Executive Council	2,997.6	3,010.5	3,563.4
Department of Finance	11,570.7	11,646.9	13,137.0
Department of Fisheries	9,468.7	14,740.1	11,572.5
Department of Forests, Mines and Energy	40,098.7	40,385.4	39,100.5
General Government	104,296.6	95,264.2	110,912.9
Department of Health and Community Services	682,208.2	708,462.6	750,865.9
Department of Income Assistance	231,067.3	233,181.8	245,267.3
Department of Justice	59,474.9	62,147.1	63,486.9
Department of Labour	20,484.7	24,558.5	23,817.8
Legislative Assembly	8,218.1	8,421.8	8,450.3
Maritime Provinces Higher Education Commission	103,262.8	103,262.8	109,517.7
Department of Municipal Affairs and Environment	247,555.0	246,333.2	263,014.3
New Brunswick Housing Corporation	17,646.6	20,194.0	18,311.8
New Brunswick Occupational Health and Safety Commission	--	--	--
Office of the Comptroller	4,145.1	4,182.9	4,653.0
Office of the Premier	636.4	619.0	646.0
Service of the Public Debt	374,082.5	374,082.5	396,541.1
Department of Supply and Services	30,991.7	31,141.7	34,621.9
Department of Tourism, Recreation and Heritage	30,409.0	30,701.8	29,775.5
Department of Transportation	105,646.5	107,808.3	107,725.5
TOTAL - GROSS ORDINARY EXPENDITURES	2,643,368.5	2,705,630.5	2,821,026.3

CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES

($000)

Department	Year Ending March 31 1986 Budget Estimate	1986 Revised Estimate	1987 Budget Estimate
Department of Advanced Education and Training	--	--	--
Department of Agriculture	115.0	115.0	100.0
Department of Commerce and Technology	1,318.0	1,298.0	200.0
Community Improvement Corporation	17,700.0	12,997.1	16,500.0
Department of Education	2,000.0	2,175.0	2,300.0
Department of Fisheries	--	--	--
Department of Forests, Mines and Energy	2,860.0	2,693.0	7,250.0
Department of Health and Community Services	3,000.0	2,000.0	3,000.0
Maritime Provinces Higher Education Commission	3,685.0	3,685.0	9,117.5
Department of Municipal Affairs and Environment	13,053.0	13,403.0	15,300.0
Department of Supply and Services	79,751.0	78,270.0	120,945.8
Department of Tourism, Recreation and Heritage	2,271.0	2,371.0	2,413.0
Department of Transportation	154,500.0	156,072.5	128,400.0
TOTAL - CAPITAL ACCOUNT EXPENDITURES	280,253.0	275,079.6	305,526.3

GROSS LOANS AND ADVANCES

($000)

Department	Year Ending March 31 1986 Budget Estimate	1986 Revised Estimate	1987 Budget Estimate
Department of Agriculture	9,403.0	6,360.0	7,190.0
Department of Commerce and Technology	9,000.0	9,000.0	20,000.0
Community Improvement Corporation	2,400.0	1,100.0	3,700.0
Department of Education	3,800.0	3,300.0	4,000.0
Department of Fisheries	14,000.0	15,300.0	16,500.0
Department of Forests, Mines and Energy	700.0	815.0	800.0
General Government	--	25.0	--
Department of Health and Community Services	10,000.0	10,000.0	10,000.0
Deparment of Municipal Affairs and Environment	40.0	40.0	10.0
New Brunswick Housing Corporation	9,957.0	10,034.0	13,230.1
Department of Supply and Services	300.0	300.0	1,135.0
Department of Tourism, Recreation and Heritage	130.0	130.0	275.0
Department of Transportation	5,335.0	5,201.3	5,790.0
TOTAL - LOANS AND ADVANCES	65,065.0	61,605.3	82,630.1

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BUDGET

1986-1987

L'honorable John B.M. Baxter, c.r.
Ministre des Finances

Le budget du Nouveau-Brunswick 1986

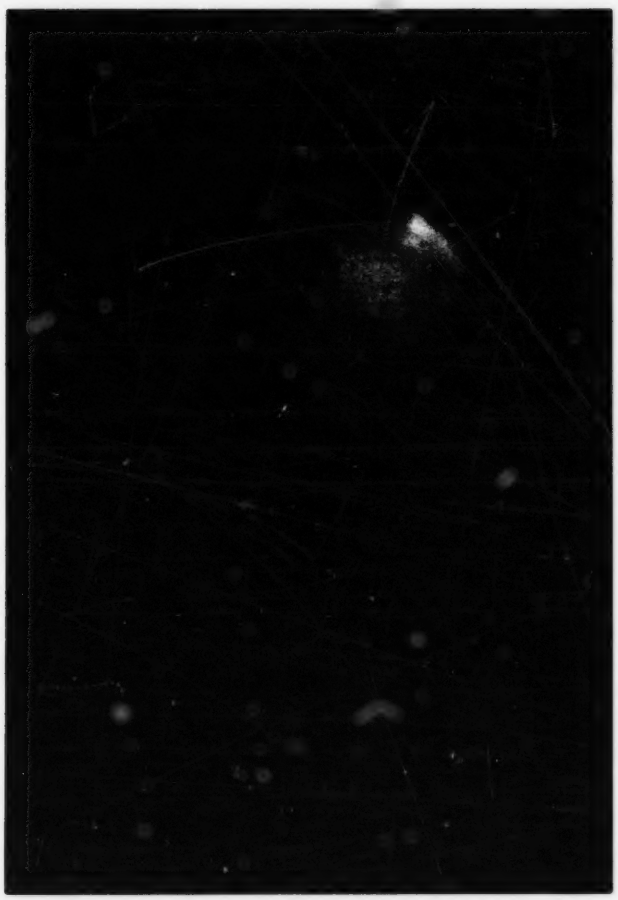

Allocution de

l'honorable John B.M. Baxter, c.r.
Ministre des Finances

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
L'ANNÉE 1985-1986 EN REVUE	4
L'économie	4
Le programme budgétaire de 1985-1986	4
Relations fiscales fédérales-provinciales	5
LE PROGRAMME BUDGÉTAIRE DE 1986-1987	8
Perspectives économiques	8
Améliorations financières	9
Amélioration des programmes sociaux	14
Augmentation de la croissance économique	21
Améliorations au régime fiscal	24
Mesure productive de recettes	28
CONCLUSION	29
ANNEXE: RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE	

Monsieur l'Orateur,

J'aimerais d'abord vous féliciter de votre nomination au poste d'Orateur. Tous les députés connaissent très bien la contribution remarquable que vous avez apportée dans les nombreux rôles que vous avez joués à la Chambre. Votre nomination au poste d'Orateur est un hommage à vos talents variés, à votre impartialité, à votre patience et, bien sûr, à la bonne humeur calme qui vous caractérise.

Le budget de 1986-1987 est le quatrième que je présente à la Chambre et à la population du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un budget dont le gouvernement et les Néo-Brunswickois peuvent légitimement être fiers.

CETTE ANNÉE, NOUS AVONS PRESQUE ATTEINT NOTRE BUT QUI CONSISTE À ÉQUILIBRER LE COMPTE ORDINAIRE.

CETTE ANNÉE, NOUS AVONS ARRÊTÉ LA CROISSANCE DE LA PROPORTION DES RECETTES QUI SERT À PAYER L'INTÉRÊT.

NOUS AVONS PRÉPARÉ LA VOIE POUR UNE PÉRIODE DE CROISSANCE VIGOUREUSE DE L'ÉCONOMIE NÉO-BRUNSWICKOISE.

Malgré des revers sur le plan des recettes en 1984-1985, malgré la nécessité de dépenses imprévues en 1985-1986, malgré les pressions exercées pour mettre fin à notre politique d'austérité, nous atteindrons notre but en réussissant à presque équilibrer le compte ordinaire.

Nous y sommes arrivés sans augmenter davantage les impôts et les taxes et sans porter atteinte aux programmes de base.

Je souligne, Monsieur l'Orateur, que la chance n'y est pour rien. Notre succès provient du fait que nous nous sommes fixés un but et que nous sommes demeurés fermes dans notre engagement de l'atteindre. Bref, c'est le résultat d'une gestion financière saine.

Il n'est pas facile de maintenir une restriction sévère des dépenses pendant plusieurs années. Cela exige non seulement un engagement de la part du gouvernement mais aussi la collaboration et l'appui sans réserve des employés des services publics. À cet égard, je suis redevable aux employés des services publics du Nouveau-Brunswick, qui ont travaillé assidûment et qui ont fait des sacrifices pour nous permettre de ramener nos finances sur la bonne voie. Une telle réalisation devrait leur donner grande satisfaction.

Nous avons manifestement remporté un succès. En 1986-1987, notre augmentation des frais du service de la dette sera la plus faible depuis six ans. Ce résultat, nous l'avons obtenu grâce à la suppression des emprunts pour le compte ordinaire et aux pratiques de gestion financière dont je vous entretiendrai davantage dans quelques instants. Nous sommes une des rares provinces qui peut maintenant affirmer qu'elle a enfin maîtrisé les éléments destructifs de la récession de 1982.

Le présent budget donne une perspective très attrayante de l'avenir du Nouveau-Brunswick. Les entreprises industrielles qui songent à s'établir au Nouveau-Brunswick constatent maintenant que la province administre bien ses affaires et qu'elle offre un cadre fiscal stable pour la croissance et le développement.

Notre réalisation a aussi l'avantage de nous permettre maintenant d'améliorer légèrement certains programmes et de beaucoup augmenter le budget de capital afin de créer un plus grand nombre d'emplois et d'améliorer l'infrastructure sociale et économique de base de la province.

Je vais maintenant décrire certains des nouveaux faits survenus en 1985-1986 qui ont donné lieu au programme budgétaire de 1986-1987.

L'ANNÉE 1985-1986 EN REVUE

L'économie

Depuis 1984, l'économie des régions productives de ressources du Canada tire le pas derrière celle des régions centrales du pays. Cela inquiète au plus haut point la région de l'Atlantique, parce qu'elle a besoin d'un taux de croissance plus élevé que le taux national afin de rattraper le reste du Canada. La croissance économique du Nouveau-Brunswick a néanmoins dépassé les attentes du printemps dernier, et le rendement économique de la province a connu plusieurs aspects très positifs en 1985.

À titre d'exemple, le taux d'augmentation de 4 % du nombre de nouveaux emplois créés au Nouveau-Brunswick l'année dernière est un taux qu'une seule autre province a dépassé. Les investissements ont augmenté de plus de 12 %; trois autres provinces seulement ont obtenu des meilleurs résultats à ce chapitre.

Le programme budgétaire de 1985-1986

La remontée économique a donné lieu à une plus forte croissance des recettes en 1985-1986. Selon le rapport du troisième trimestre sur le budget de l'année dernière, les recettes fiscales provinciales devraient dépasser les montants prévus au budget. On notera que les prévisions fédérales révisées relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers ont permis d'ajouter environ 19 millions de dollars à nos recettes et que les paiements de péréquation ont été révisés à la hausse pour un montant de plus de 37 millions.

Le rapport du troisième trimestre a aussi indiqué une demande accrue au titre des dépenses, surtout au ministère de la Santé et à celui des Services sociaux. De plus, l'addition de 30 millions environ à la provision prévue pour pertes sur les prêts et les prêts garantis a constitué un autre facteur important.

Je m'attends à ce que les chiffres de 1985-1986, une fois connus, révèlent d'autres augmentations des recettes de plus de 30 millions. Ces recettes accrues, de même que certaines dépenses additionnelles, font que le déficit au compte ordinaire pour 1985-1986 devrait se situer près des 67 millions prévus au budget.

Je vais maintenant passer en revue les faits nouveaux qui ont marqué les relations fiscales fédérales-provinciales.

Relations fiscales fédérales-provinciales

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick soutient depuis la récession que le programme de péréquation et les subventions du gouvernement fédéral pour la santé et l'enseignement postsecondaire sont insuffisants. C'est ce que j'ai soutenu à la plupart des réunions des ministres des Finances auxquelles j'ai participé. Le premier ministre a aussi vigoureusement fait valoir la même position à la conférence des premiers ministres tenue à Halifax l'an dernier.

Le ministre fédéral des Finances, M. Wilson, a donné suite aux instances des provinces en offrant des paiements de péréquation supplémentaires aux provinces bénéficiaires. Le paiement supplémentaire de 20 millions que le Nouveau-Brunswick a reçu était compris dans nos prévisions des versements de péréquation pour 1985-1986. Malheureusement, après avoir bien commencé de la sorte à tenir compte de nos problèmes, le gouvernement fédéral a unilatéralement décidé de réduire le taux de croissance des transferts aux provinces pour les services de santé et l'enseignement postsecondaire, transferts communément appelés subventions de financement des programmes établis.

C'est la troisième fois depuis 1982 que le gouvernement fédéral décide unilatéralement de réduire le taux de croissance du financement des programmes établis.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a très fortement protesté contre la stratégie fédérale de longue date qui consiste à laisser de plus en plus aux provinces la responsabilité du financement des programmes de santé et d'enseignement. La participation fédérale au financement est essentielle, parce que la plupart des provinces n'ont pas les ressources voulues pour financer elles-mêmes ces programmes.

Le programme de péréquation a fait l'objet de discussions officielles en 1985-1986, et une formule nouvelle ou modifiée de péréquation sera mise au point au cours de la présente année financière. Nous continuons à faire valoir que la formule actuelle est injuste envers la province. Le Nouveau-Brunswick insistera fortement pour que la nouvelle formule remédie à la situation.

Les paiements de péréquation auxquels nous avons droit ont beaucoup augmenté en 1985-1986 et continueront d'augmenter en 1986-1987. Cependant, l'augmentation est en partie attribuable au moins-perçu pour les années antérieures, et nous ne sommes pas convaincus que la formule de péréquation actuelle est satisfaisante.

Toutefois, je dois reconnaître que, dans l'ensemble, les relations fiscales fédérales-provinciales sont bonnes. C'est un contraste grandement nécessaire avec le ton acrimonieux qui a caractérisé tant de discussions par le passé.

LE PROGRAMME BUDGÉTAIRE DE 1986-1987

Perspectives économiques

Le budget de 1986-'987 a été préparé en fonction d'une croissance de l'économie provinciale à un taux de 2,9 % après inflation. L'emploi devrait connaître une forte augmentation de 3,1 %, mais la population active devrait augmenter de 3,0 %. Le taux de chômage ne devrait donc baisser que légèrement à 15 %.

Parmi les secteurs industriels, c'est l'exploitation minière qui devrait connaître le meilleur taux de croissance, surtout en raison de la hausse de la production de la potasse. Le secteur de la fabrication et celui des services contribueront aussi à l'expansion économique cette année.

L'industrie de la construction profitera de nouveaux investissements importants en 1986, dont le programme record au compte de capital du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui s'élèvera à 305,5 millions de dollars.

Bref, l'économie de la province se portera raisonnablement bien en 1986. Il reste toutefois que les perspectives confirment le besoin d'efforts substantiels pour le développement de l'économie. Nous n'arriverons à réduire sensiblement le problème du chômage que si nous augmentons considérablement la base économique de la province.

En conséquence, le programme budgétaire de 1986-1987 renferme des mesures qui amélioreront les perspectives de croissance économique, rehausseront les programmes sociaux et produiront un meilleur régime fiscal. Le programme budgétaire apporte aussi à la situation financière de la province des améliorations dont je vais maintenant vous entretenir.

Améliorations financières

J'ai souvent parlé du coût élevé résultant de la montée en flèche de la dette et de la folie que constitue le recours à des emprunts pour couvrir les dépenses courantes. Les déficits au compte ordinaire et les dépenses excessives au compte de capital ne font qu'augmenter sans cesse la dette et les intérêts sur celle-ci, ce qui finit par absorber des fonds qui, autrement, auraient pu servir à payer des services à la population.

Nos efforts soutenus en vue de contenir la croissance des dépenses au compte ordinaire ont encore donné de bons résultats cette année, de sorte que le taux de croissance a été limité à 4,3 %. Ce faible taux de croissance est conforme à notre rendement des quatre dernières années, au cours desquelles nous avons réussi à maintenir le taux de croissance des dépenses au compte ordinaire à un niveau inférieur à celui de la croissance de l'économie.

En 1986-1987, grâce à une augmentation des recettes de 7,2 %, le déficit au compte ordinaire est ramené à 7,3 millions seulement. Je voudrais rappeler aux députés que le déficit au compte ordinaire atteignait 202,8 millions en 1982-1983.

Le montant prévu comme déficit pour 1986-1987 se fonde sur une prévision sérieuse des dépenses et sur des prévisions réalistes des recettes. Je n'hésite pas à soutenir que nous avons presque équilibré le budget au compte ordinaire en 1986-1987.

C'est la première fois en cinq ans que le gouvernement n'est pas obligé de prévoir dans son budget un déficit important au compte ordinaire.

J'estime que le budget de 1986-1987 marque un point tournant sur le plan financier. C'est là une prouesse que très peu d'autres gouvernements au pays ont pu réussir depuis la récession écrasante dont les ondes de choc ont encore des rebondissements sur nos systèmes économique et financier.

Le programme de dépenses de 305,5 millions au compte de capital et les recouvrements de 29,8 millions, de même que les prêts et avances nets de 58,2 millions, les versements au fonds d'amortissement et les rachats d'émissions en série de 58,1 millions font que nos besoins financiers se situeront à 376,2 millions.

La dette nette de la province augmentera de 192 millions pour atteindre 2 372 millions. Il s'agit de la plus faible augmentation depuis cinq ans.

Monsieur l'Orateur, le principal exploit du budget actuel est peut-être le fait que nous avons mis fin à la croissance de la part des recettes servant au paiement des intérêts.

L'intérêt de la dette absorbait 8,2 % des recettes en 1980-1981, mais le taux atteignait 14,5 % dans le budget de 1985-1986. Une telle croissance rapide de la proportion des recettes consacrée au paiement des intérêts était très inquiétante, et je suis très heureux de voir qu'il a été mis fin à cette tendance.

Mon ministère a réduit les frais d'intérêt par diverses mesures, dont les principales ont été prises en raison des taux d'intérêt élevés de ces dernières années. Il a notamment eu davantage recours aux emprunts à court terme, à la vente de débentures à des taux flottants ou de débentures émises pour moins de dix ans.

La nouvelle stratégie de gestion de la dette a été adoptée parce que nous nous attendions à une réduction des taux d'intérêt. Ces derniers ont en effet diminué de façon spectaculaire au cours des dernières années, de telle sorte que cette stratégie a permis à la province de dépenser beaucoup moins que si elle avait adopté une stratégie de financement plus traditionnelle consistant à recourir le plus possible à des emprunts à long terme.

Nos économies à ce chapitre ont atteint en tout plus de 23 millions au cours des deux dernières années et, cette année, le crédit du service de la dette a diminué d'au moins 17 millions. J'espère que les taux d'intérêt demeureront peu élevés au cours des prochaines années et que nous pourrons ainsi faire d'autres économies au moment du refinancement des débentures qui arriveront à échéance.

Le coût du service de la dette n'augmentera cette année que de 22 millions par rapport au montant inscrit au budget de 1985-1986, soit la plus faible augmentation depuis 1980-1981.

Monsieur l'Orateur, les fortes augmentations des recettes au cours des années 1985-1986 et 1986-1987 nous ont aidés à atteindre notre objectif. La gestion financière d'un gouvernement comporte toujours des revers et des améliorations soudaines. Nous avons connu plus que notre part de revers depuis 1982-1983, mais nous avons néanmoins continué à mettre l'accent sur la réduction du déficit en augmentant les impôts et en comprimant les dépenses. Nous avons su maintenir notre objectif malgré les déceptions. Puisque nous avons maîtrisé nos dépenses et freiné l'augmentation de la dette, nous sommes maintenant en mesure de recueillir le fruit de l'augmentation de l'impôt sur le revenu et des paiements de péréquation.

Amélioration des programmes sociaux

Comme nous avons réussi à contenir les dépenses et à presque éliminer le déficit au compte ordinaire, la situation financière du gouvernement lui permet cette année d'apporter certaines améliorations aux programmes sociaux essentiels.

Cette année, Monsieur l'Orateur, des fonds qui auraient servi à payer les intérêts si des mesures d'austérité n'avaient pas été prises serviront maintenant à améliorer les services offerts à la population du Nouveau-Brunswick. Il s'agit du redressement de notre situation financière que nous visions depuis la récession.

Monsieur l'Orateur, le budget de cette année prévoit des fonds supplémentaires destinés à un programme d'amélioration de la qualité de l'enseignement. Comme le ministre de l'Éducation l'a déjà annoncé, le gouvernement affectera 30 millions de dollars à ce programme au cours des trois prochaines années. Le programme sera instauré de concert avec nos conseils scolaires afin d'assurer que les changements soient apportés de façon ordonnée.

Le budget de 1986-1987 prévoit 49 millions de dollars en dépenses en capital pour les écoles. Les détails du programme de construction d'écoles seront annoncés très bientôt.

Le présent budget contient les premières prévisions de dépenses du nouveau ministère de la Santé et des Services communautaires. Des dépenses totales de quelque 750 millions permettent d'offrir plusieurs nouveaux programmes, dont les suivants·

- un laboratoire de microbiologie à l'Hôpital Dumont de Moncton,

- des fonds de fonctionnement pour un nouveau tomodensitomètre à Fredericton,

- une unité de soins chirurgicaux intensifs à Bathurst,

- une nouvelle unité de soins attentifs à Chatham,

- des fonds pour assurer le fonctionnement d'un nouveau centre de soins de santé à Rogersville,

- des fonds pour permettre au centre d'orthogénie de la Miramichi de poursuivre ses activités malgré le retrait du financement fédéral.

Le montant affecté au compte de capital des hôpitaux n'a jamais été aussi élevé; il se chiffre à près de 54 millions de dollars. Cette somme comprend des fonds pour la poursuite des travaux de construction aux deux nouveaux hôpitaux régionaux, soit celui de Campbellton et celui d'Edmundston, ainsi que des fonds pour la planification d'un hôpital régional dans la Miramichi. Des fonds sont prévus pour continuer les importants travaux d'agrandissement au Moncton Hospital et à l'Hôpital Dumont, tous deux situés à Moncton. Il y a des fonds pour le nouvel hôpital à Sackville, où les travaux de construction sont en cours, ainsi que pour un nouvel hôpital à Tracadie.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie depuis un certain temps la question des frais modérateurs pour les services d'urgence et de consultation externe à l'hôpital, et il sait très bien que ces frais constituent encore une source de préoccupation pour beaucoup de gens. Après mûre réflexion, le gouvernement a décidé de mettre fin, à compter du 1er mai, aux frais demandés pour les services d'urgence et de consultation externe à l'hôpital.

Ces frais ont été établis en juillet 1983 pour influer sur l'utilisation des services externes, qui augmentait de façon spectaculaire chaque année.

Ces frais avaient pour objets d'inciter les gens à se rendre au cabinet de leur médecin au lieu de se présenter au service d'urgence, de faire prendre conscience aux gens du coût des services de consultation externe et de financer les dépenses continues des services hospitaliers.

Au cours des trois dernières années, il s'est produit une réduction du nombre des consultations aux services d'urgence des hôpitaux et une augmentation correspondante du nombre des consultations aux cabinets des médecins.

Les gens se rendent maintenant davantage compte des répercussions de l'utilisation qu'ils font des services de santé. Les frais ont contribué au débat public sur le coût des soins de santé et l'importance d'utiliser les ressources sagement.

Toutefois, depuis l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur la santé en 1984, le Nouveau-Brunswick, comme d'autres provinces qui ont autorisé l'instauration de frais, paie une pénalité pour chaque dollar perçu. À la fin avril 1986, la retenue du gouvernement fédéral s'élèvera à 6,6 millions de dollars.

Le gouvernement a dû mettre dans la balance la pénalité imposée et les répercussions que les frais ont eues sur l'utilisation des services.

L'instauration de frais autorisés semble avoir des répercussions surtout pendant les premières années. Par la suite, au fur et à mesure qu'ils sont considérés comme faisant partie du système, leur utilité décline.

À l'heure actuelle, le taux d'utilisation demeure inférieur à celui de 1982-1983. Le gouvernement est persuadé que les gens continueront à utiliser sagement les services de santé en question.

Monsieur l'Orateur, le nouveau ministère de l'Aide au revenu regroupe les divers programmes gouvernementaux ayant trait à l'aide au revenu. En 1986-1987, ce ministère mettra en oeuvre plusieurs programmes nouveaux ou améliorés.

Près de 1,4 million de dollars est prévu pour la première année d'un nouveau programme ayant pour objet d'améliorer les perspectives d'emploi des personnes aptes au travail qui reçoivent une aide au revenu. Des services de formation, d'enseignement, d'orientation professionnelle et de garderie seront offerts. Nous croyons que de telles mesures permettront avec le temps de réduire considérablement le nombre de personnes qui ont besoin d'assistance sociale.

Il y aura une augmentation générale de 3 % des taux d'assistance sociale à compter de septembre prochain.

Monsieur l'Orateur, le présent budget prévoit plusieurs améliorations au chapitre des allocations aux étudiants en réponse aux recommandations d'un comité consultatif d'étudiants.

Le gouvernement établira aussi cette année un nouveau programme permettant d'offrir des prêts-subventions aux étudiants qui acceptent un emploi au sein du gouvernement provincial dans des professions où il y a pénurie. La plupart de ces professions se trouvent dans le domaine des soins de santé.

Le gouvernement maintiendra son généreux Programme de bourses d'entretien, mais le montant du prêt que les étudiants devront accepter avant d'avoir droit à une bourse d'entretien passera de 3 000 $ à 3 300 $.

Monsieur l'Orateur, le Nouveau-Brunswick se place au deuxième rang des provinces canadiennes par la générosité de son programme d'aide aux étudiants.

Le gouvernement veut s'assurer qu'il est tout à fait manifeste que les jeunes peuvent se faire entendre et être actifs sur la scène provinciale. C'est pourquoi il adopte une mesure supplémentaire qui consiste à établir un conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Ce conseil aura pour mandat d'effectuer des consultations et des recherches et de conseiller le gouvernement et le public en ce qui a trait aux politiques touchant les jeunes du Nouveau-Brunswick.

Je passe maintenant aux mesures prises par le gouvernement à l'occasion de la Décennie des personnes handicapées. Notre programme d'action en est à sa première année, et le budget prévoit plusieurs initiatives à l'intention des personnes handicapées, notamment:

- un plus grand nombre de logements pour les handicapés;

- des fonds supplémentaires de 900 000 $ environ pour l'éducation des enfants qui, en raison de leur handicap, ont des difficultés d'apprentissage dans un milieu scolaire;

- des fonds pour faciliter l'accès des écoles aux handicapés;

- des dépenses en vertu de l'entente en matière d'éducation spéciale des provinces de l'Atlantique pour les enfants gravement handicapés de l'ouïe ou de la vue;

- des fonds au ministère des Transports pour l'étude des problèmes spéciaux des handicapés en matière de transports.

Monsieur l'Orateur, le ministère de la Justice entreprendra des travaux de rénovation et de construction au Centre de formation de la jeunesse de Kingsclear, et les travaux visant à atténuer le problème d'encombrement aux installations de la justice à Bathurst seront achevés.

Monsieur l'Orateur, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick a récemment conclu avec le gouvernement fédéral une importante entente sur le logement. Au cours des trois prochaines années, environ 1 000 logements sociaux seront ajoutés, soit une augmentation de 50 % par rapport aux niveaux actuels, pour les personnes qui en ont le plus besoin. Des fonds sont aussi prévus afin de beaucoup élargir les programmes actuels d'amélioration des maisons.

Ce programme aura d'importantes répercussions économiques au niveau des emplois et des revenus.

Au cours des jours et des semaines à venir, mes collègues donneront le détail du financement accru dont je viens de parler relativement aux programmes sociaux. Les mesures de compression des dernières années ne nous ont donc pas empêchés de modifier et d'améliorer nos programmes sociaux.

Augmentation de la croissance économique

Le redressement de notre situation financière est l'une des plus grandes améliorations que nous ayons pu apporter au chapitre des perspectives de croissance à long terme du Nouveau-Brunswick. Il y a toutefois aussi des avantages immédiats. Étant donné l'amélioration de sa situation financière, le gouvernement peut améliorer les programmes provinciaux afin de soutenir l'industrie provinciale et de stimuler la croissance économique.

Monsieur l'Orateur, l'industrie de la pomme de terre a eu un marché très faible pour sa récolte de 1985, et nous avons déjà pris des mesures pour améliorer la situation du marché de cette denrée. L'industrie porcine assure des emplois non seulement aux producteurs mais aussi à l'industrie de la salaison et de la conserverie de la viande. Les producteurs ayant connu plusieurs années de faible rentabilité, leur avoir a diminué dangereusement. Nous prévoyons par conséquent améliorer la formule de stabilisation et prendre d'autres mesures pour améliorer la situation de l'industrie.

L'industrie de la pêche aura à relever un certain nombre de défis au cours des années à venir, et il est clair que nous devrons profiter de toutes les nouvelles occasions qui se présentent. À cet égard, nous croyons que le secteur de l'aquiculture présente un certain potentiel et nous appuierons les initiatives du secteur privé afin de permettre à cette industrie de bien développer son potentiel, surtout en ce qui a trait au saumon de l'Atlantique.

Au ministère du Commerce et de la Technologie, 275 000 $ sont prévus au budget pour une nouvelle Division de la science et de la technologie. Dans notre monde moderne, nous ne pouvons pas nous en tenir à l'extraction et à la transformation des ressources. La nouvelle Division de la science et de la technologie nous permettra de continuer à rivaliser avec les autres régions pour ce qui est d'attirer des industries de technologie de pointe.

Monsieur l'Orateur, le programme de 305,5 millions au compte de capital prévu dans le budget actuel stimulera l'industrie de la construction et créera des emplois dans presque toutes les régions de la province. Toutefois, pour ce qui a trait au développement économique, les fonds prévus au budget pour la construction de routes et de ponts revêtent une importance particulière. Notre économie dépend beaucoup du réseau routier pour le transport des matières brutes et des produits finis. Les améliorations apportées à ce réseau augmentent l'efficacité de notre économie et la compétitivité de bon nombre de nos industries.

Au cours des deux dernières années, le ministère des Transports a pu profiter, dans son programme au compte de capital, d'un niveau très élevé de partage des frais avec le gouvernement fédéral. Deux des ententes fédérales-provinciales sont essentiellement arrivées à échéance, et une demeure en vigueur. Les négociations relativement à une nouvelle entente pour cette année ne sont pas encore terminées, mais la province maintiendra le niveau de ses dépenses pour la construction routière, quelle que soit l'issue de ces négociations.

Même si les faits montrent que le Nouveau-Brunswick a très bien réussi au chapitre de la création d'emplois, le taux de chômage demeure élevé en raison du grand nombre de nouveaux arrivés sur le marché du travail. Afin de faire face à ce problème, nous maintiendrons en 1986-1987 le Programme de stimulation de l'emploi; 15,5 millions y seront affectés, soit environ 3 millions de plus qu'au budget de l'année dernière.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement accorde une grande importance à l'amélioration de la qualité du système d'enseignement, comme en témoigne le budget de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes réservé aux universités du Nouveau-Brunswick, qui atteint presque 108 millions en 1986-1987, soit le plein montant recommandé par la commission.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant passer en revue les améliorations que nous apporterons au régime fiscal en 1986-1987.

Améliorations au régime fiscal

Notre examen du régime fiscal de la province progresse bien, et je compte recevoir au cours de l'année un rapport sur les diverses améliorations qui pourraient y être apportées. Toutefois, le gouvernement a pris connaissance de plusieurs questions qui méritent une intervention de sa part en 1986-1987.

Exemption applicable aux substances chimiques servant au nettoyage à sec. Le budget de l'année dernière a supprimé l'exemption de la taxe de vente sur le nettoyage à sec. En réponse aux instances de l'industrie, j'abolis, à compter du 1er mai 1986, la taxe de vente sur les substances chimiques servant au nettoyage à sec.

Remboursement de la taxe sur les carburants aux camionneurs. Les camionneurs qui voyagent au Québec et aux États-Unis peuvent maintenant être assujettis à une double taxe sur leurs achats de carburant. Le gouvernement a l'intention de mettre fin en 1986-1987 à cette double taxation. Toutefois, avant de prendre une telle mesure, nous devons consulter les autres provinces Maritimes, avec qui nous avons un arrangement qui permet d'éviter la double taxation à l'intérieur des Maritimes.

Allocation de freinte aux détaillants d'essence. Une nouvelle allocation aux détaillants de produits d'essence sera instaurée. Elle tiendra compte de la perte d'essence pendant l'entreposage et correspondra à 0,25 % de la taxe par litre. L'allocation sera versée à tous les détaillants admissibles titulaires d'une licence et rapportera à ces derniers environ 150 000 $ par année. Le coût de l'allocation sera recouvré par la réduction de moitié de la commission payée aux compagnies pétrolières.

Dégrèvement d'impôt pour les propriétaires à faible revenu. Actuellement, les célibataires habitant leur propre maison et ayant un revenu de 7 000 $ ou moins reçoivent une exemption de 8 000 $ sur la valeur imposable de leur maison.

À la lumière des récentes augmentations des évaluations foncières, le gouvernement a conclu que l'exemption n'est pas suffisante pour les personnes âgées à faible revenu et les autres personnes à ressources modestes.

En conséquence, pour l'année d'imposition 1987, l'exemption est remplacée par une subvention aux propriétaires qui sera imputée à la facture d'impôt foncier de 1987. Le crédit couvrira l'impôt foncier des propriétaires admissibles, jusqu'à concurrence de 200 $, et les couples ainsi que les personnes seules habitant leur propre maison y seront admissibles. Seuls les propriétaires ayant un revenu de 8 500 $ ou moins auront droit à la subvention.

En vertu du programme, les propriétaires admissibles jouiront en 1987 d'un dégrèvement d'impôt d'environ 2 millions de dollars.

Je tiens à rappeler aux députés que les propriétaires qui habitent une municipalité ne paient pas d'impôt foncier à la province et que ceux qui habitent une région non constituée reçoivent un crédit équivalent à plus de la moitié de l'impôt foncier provincial. C'est pourquoi l'impôt foncier des proprétaires de la province demeure parmi les plus bas au Canada.

Taxe de vente sur le matériel pour les handicapés. À l'heure actuelle, la taxe versée sur certains articles, comme les commandes manuelles utilisées pour la conduite des véhicules à moteur, peut faire l'objet d'un remboursement si l'acheteur est handicapé ou a une personne handicapée à sa charge. Les conditions d'un tel remboursement sont trop restrictives aux yeux du gouvernement; c'est pourquoi, à compter du 1er mai, le remboursement sera aussi accordé aux personnes ou organismes qui font l'achat de certains articles pour des handicapés.

Pendant que je traite de la question des taxes et des impôts, je voudrais rappeler aux députés que 1986 a été la première année de notre programme de trois ans de réduction de l'impôt sur le revenu des petites entreprises. En 1986, 1987 et 1988, le taux réel de l'impôt sera de 5 % environ pour les petites entreprises admissibles au programme. Un tel allégement fiscal, qui coûtera environ 3,5 millions en 1986-1987, vise à encourager la croissance et le développement des petites entreprises.

Le taux de l'impôt sur le revenu des corporations auquel sont assujetties les petites entreprises du Nouveau-Brunswick est à l'heure actuelle un des plus bas au pays.

Mesure productive de recettes

La seule mesure productive de recettes contenue dans le présent budget est un droit de permis sur les instruments de divertissement, y compris les jeux vidéo et les billards électriques. À compter du 1er juillet, les propriétaires de moyens de divertissement devront payer des droits de permis de 100 $ par année par machine pour chaque instrument de divertissement.

La mesure produira des recettes d'environ 2 millions de dollars pour la présente année financière.

CONCLUSION

Il y a trois ans, à la suite de la grave récession de 1982, j'avais dit ce qui suit dans mon discours du budget: "nous faisons face non pas à une situation cyclique où le déficit au compte ordinaire sera comblé lorsque la récession prendra fin, mais plutôt à un problème structurel fondamental découlant d'un niveau inhérent de dépenses qui augmente plus rapidement que les recettes". J'avais aussi expliqué que, à moins d'adopter des mesures fermes pour renverser la tendance, le déficit au compte ordinaire, selon les prévisions, atteindrait 553 millions de dollars en 1985-1986.

Dans le budget de 1984, le gouvernement a présenté un plan de réduction des dépenses échelonné sur trois ans et il s'est engagé à s'attaquer au problème du déficit. Nous avons réussi à ce chapitre. Peu de provinces peuvent en dire autant. De plus, nous avons atteint notre objectif sans sacrifier les niveaux de services essentiels.

Nous remercions les Néo-Brunswickois, qui ont permis un tel succès grâce à leur patience et leur bon sens. Je suis persuadé qu'ils continueront à appuyer nos efforts en vue de consolider, pendant la période de développement économique que nous connaissons, les gains durement acquis.

J'aimerais souligner que la réduction du déficit n'est pas une fin en soi. Notre objectif est de limiter la croissance des dépenses publiques en fonction de la capacité de l'économie. Si nous n'avions pris aucune mesure, notre dette aurait continué à augmenter, et une plus grande part de nos ressources aurait dû être consacrée au paiement de l'intérêt sur la dette. En d'autres termes, les remboursements versés aux détenteurs d'obligations auraient rapidement remplacé les services offerts à la population. De plus, notre souplesse à affronter des difficultés à venir aurait été gravement limitée.

Monsieur l'Orateur, le budget de 1986 est le plus important à avoir été déposé depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, soit depuis quinze ans et demi.

Nous avons atteint la stabilité financière. Ce faisant, nous avons aussi assuré la stabilité économique ainsi qu'un milieu dans lequel l'entreprise privée peut croître et prospérer, un milieu qui n'est plus menacé par une dette gouvernementale difficile à contenir et un fardeau fiscal de plus en plus lourd.

La véritable ampleur de notre réalisation ne sera pas évidente immédiatement mais le deviendra au cours des prochaines années, au fur et à mesure que se fera davantage sentir le contraste entre les provinces qui ont bien géré leurs affaires et celles qui ne l'ont pas fait.

Dans le budget de 1986-1987, nous avons enfin maîtrisé les effets de la récession et nous avons préparé le terrain pour une croissance et une prospérité accrues. Nous sommes maintenant prêts à aller de l'avant. Ayant établi un cadre fiscal stable, nous pouvons maintenant nous concentrer sur l'expansion de l'économie du Nouveau-Brunswick, convaincus que notre province deviendra plus attrayante aux yeux des investisseurs. Les gouvernements qui continuent à emprunter pour financer les services quotidiens ne pourront bénéficier des avantages découlant de la croissance économique future, car ils devront payer l'intérêt sur les sommes empruntées pour financer des services déjà fournis. Au Nouveau-Brunswick, par contre, les avantages découlant d'une telle croissance profiteront directement à la population sous la forme de meilleurs services et d'impôts moins élevés.

Monsieur l'Orateur, le présent budget est autant une affirmation qu'une réalisation. Il s'agit d'une affirmation très éloquente de la fermeté de notre engagement à être un bon gouvernement, un gouvernement responsable.

Le temps montrera que, parmi les événements et les questions du jour, certains sont importants, tandis que d'autres s'avéreront sans conséquence. Au cours des prochaines années, le présent budget ressortira, parmi les autres questions du jour, attestant notre succès et notre gestion intègre des affaires du Nouveau-Brunswick.

La population de la province pense vraiment à l'avenir, et elle reconnaîtra que le présent budget est la preuve que les Néo-Brunswickois sont dirigés effectivement et assidûment par le gouvernement actuel.

LE 22 AVRIL 1986

ANNEXE: RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

PROGRAMME BUDGÉTAIRE
1986-1987

(en millions de dollars)

	Programme budgétaire	Augmentation de la dette nette	Besoins financiers
COMPTES BUDGÉTAIRES			
Recettes brutes au compte ordinaire	2 813,7		
Dépenses brutes au compte ordinaire	2 821,0		
Excédent (déficit) au compte ordinaire	(7,3)		
Dépenses au compte de capital	305,5		
Recouvrements au compte de capital	29,8		
Dépenses nettes au compte de capital	275,7		
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	283,0	283,0	283,0
COMPTES NON BUDGÉTAIRES			
Réduction pour gains du fonds d'amortissement		91,0	
Augmentation de la dette nette		192,0	
Prêts et avances nets			58,2
Versements au fonds d'amortissement et rachat d'obligations en série			58,1
Moins: Provision pour pertes sur prêts et amortissement			23,1
Besoins financiers (sauf passif éventuel)			376,2

NOTE

Les besoins financiers ont été rajustés cette année afin d'exclure la provision pour pertes sur les prêts. Auparavant, toute provision pour pertes sur les prêts faisait partie des besoins financiers, même si le non-recouvrement d'un prêt dû ne donne pas lieu à un besoin de trésorerie. L'amortissement, qui ne donne pas lieu à un besoin de trésorerie lui non plus, est défalqué tout comme la provision pour pertes sur les prêts, en raison d'une modification comptable. L'amortissement était auparavant traité comme un recouvrement sur prêts et avances avant d'être imputé à l'amortissement cumulé. À compter de cette année, il sera imputé directement à l'amortissement cumulé, au bilan.

PROGRAMME BUDGÉTAIRE COMPARATIF

(en millions de dollars)

	Année se terminant le 31 mars			
	1985 Chiffres réels	1986 Prévisions budgétaires	1986 Prévisions du troisième trimestre	1987 Prévisions budgétaires
COMPTES BUDGÉTAIRES				
Recettes au compte ordinaire	2 373,2	2 576,4	2 625,1	2 813,7
Dépenses au compte ordinaire	2 507,0	2 643,4	2 705,6	2 821,0
Excédent (déficit) au compte ordinaire	(133,8)	(67,0)	(80,5)	(7,3)
Dépenses au compte de capital	260,9	280,3	275,1	305,5
Recouvrements au compte de capital	59,3	59,7	60,3	29,8
Dépenses nettes au compte de capital	201,6	220,6	214,8	275,7
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	(335,4)	(287,6)	(295,3)	(283,0)
COMPTES NON BUDGÉTAIRES				
Réduction pour gains du fonds d'amortissement	77,2	82,0	82,0	91,0
Augmentation de la dette nette	258,2	205,6	213,3	192,0
Prêts et avances bruts	55,9	65,1	61,6	82,6
Recouvrements sur prêts et avances	26,1	25,6	24,4	24,4
Prêts et avances nets	29,8*	39,5*	37,2*	58,2
Versements au fonds d'amortissement et rachat d'obligations en série	49,5	53,3	53,3	58,1
Moins: Provision pour pertes sur les prêts et amortissement	32,0*	14,1*	27,4*	23,1
Besoins financiers*	382,7	366,3	358,4	376,2

*À des fins de comparaison, le présent tableau seulement indique les montants rajustés des prêts et avances nets, ainsi que des besoins financiers exprimés en chiffres réels pour 1984-1985, des prévisions budgétaires de 1985-1986 et des prévisions du troisième trimestre de 1985-1986. Les rajustements sont conformes aux modifications comptables entrant en vigueur pour l'année financière 1986-1987. (Voir la note à la page précédente.) Dans le livre des prévisions budgétaires détaillées et le tableau sommaire des recouvrements sur prêts et avances qui figure dans la présente annexe, l'amortissement pour 1984-1985 et 1985-1986 est encore imputé aux recouvrements.

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR SOURCE

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1986 Prévisions budgétaires	1986 Prévisions du troisième trimestre	1987 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Taxes			
Impôt sur le revenu des particuliers	381 900,0	400 400,0	433 000,0
Impôt sur le revenu des corporations	79 600,0	70 100,0	73 000,0
Taxe sur les minéraux métalliques	2 400,0	1 663,0	1 375,0
Impôt foncier provincial	122 683,2	123 803,9	136 945,9
Impôt foncier municipal	103 823,3	102 969,3	116 191,6
Taxe pour les services sociaux et l'éducation	439 800,0	439 800,0	481 000,0
Taxe sur l'essence et les carburants	113 400,0	113 400,0	107 200,0
Taxe sur le tabac	48 500,0	54 400,0	62 900,0
Taxe sur le prix d'entrée dans les lieux de divertissement	1 627,0	1 300,0	3 613,9
Taxe sur le pari mutuel	341,0	40,0	57,7
Taxe sur les primes d'assurance	9 800,0	10 800,0	11 115,0
Taxe sur le transfert de biens réels	1 800,0	1 800,0	1 900,0
Total partiel - taxes	1 305 674,5	1 320 476,2	1 428 299,1
Rendement du capital investi			
Bénéfice de la vente de boissons alcooliques	71 597,7	71 597,7	75 250,7
Intérêts et revenu de placement	19 455,8	17 896,5	20 353,7
Autres	360,1	553,0	370,0
Total partiel - rendement du capital investi	91 413,6	90 047,2	95 974,4
Licences et permis			
Véhicules à moteur	30 039,0	30 443,7	42 294,5
Réglementation des boissons alcooliques	4 200,0	4 600,0	4 800,0
Pêche et chasse	3 300,1	3 348,2	3 344,8
Forêts	542,4	583,0	542,4
Mines	348,0	415,8	436,8
Général	3 295,3	3 377,4	3 607,7
Total partiel - licences et permis	41 724,8	42 768,1	55 026,2
Vente de biens et services			
Institutionnel	4 040,7	6 278,4	5 908,9
Intergouvernemental	5 420,1	5 412,8	5 638,4
Parcs provinciaux	1 284,3	1 323,7	1 417,7
Baux et loyers	1 640,8	1 286,6	1 485,9
Général	12 885,7	12 779,3	13 181,6
Total partiel - vente de biens et services	25 271,6	27 080,8	27 632,5
Redevances			
Forêts	14 350,0	14 050,0	16 350,0
Mines	4 989,0	2 947,0	5 440,0
Total partiel - redevances	19 339,0	16 997,0	21 790,0
Recettes des loteries	13 400,0	14 000,0	18 000,0
Amendes et peines	2 032,0	1 860,3	1 815,6
Divers	2 505,9	3 094,3	2 591,4
TOTAL - RECETTES DE SOURCE PROPRE	1 501 361,4	1 516 323,9	1 651 129,2
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES - CANADA			
Paiements de péréquation	585 200,0	622 800,0	648 000,0
Financement des programmes établis - comptant	253 400,0	247 300,0	264 000,0
Services complémentaires de santé	30 500,0	30 500,0	32 200,0
Autres	1 800,0	1 800,0	1 800,0
Total partiel - subventions inconditionnelles - Canada	870 900,0	902 400,0	946 000,0
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Services gouvernementaux généraux	1 520,9	1 480,9	1 461,3
Développement économique	19 256,8	14 501,1	15 495,0
Santé	7 027,1	7 738,4	8 417,6
Bien-être	131 208,9	135 443,0	143 571,2
Éducation	44 719,3	46 760,8	47 391,8
Autres	447,7	465,7	258,9
Total partiel - subventions conditionnelles - Canada	204 180,7	206 389,9	216 595,8
TOTAL - SUBVENTIONS DU CANADA	1 075 080,7	1 108 789,9	1 162 595,8
RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	2 576 442,1	2 625 113,8	2 813 725,0

RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1986 Prévisions budgétaires	1986 Prévisions du troisième trimestre	1987 Prévisions budgétaires
DE SOURCE PROPRE			
Services gouvernementaux généraux	100,0	152,0	100,0
Transports	115,0	1 879,5	115,0
Développement économique	15,0	15,0	200,0
Éducation	10,0	36,0	10,0
Autres	274,0	828,5	340,2
TOTAL - recettes de source propre	514,0	2 911,0	765,2
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES - CANADA			
Transports	40 400,0	42 417,5	15 764,7
Développement économique	12 200,0	8 260,0	10 200,0
Éducation	5 208,8	5 241,0	2 798,9
Culture	0,0	25,0	227,5
Autres	1 400,0	1 400,0	0,0
TOTAL - subventions conditionnelles - Canada	59 208,8	57 343,5	28 991,1
TOTAL - RECOUVREMENTS AU COMPTE DE CAPITAL	59 722,8	60 254,5	29 756,3

RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES

(en milliers de dollars)

	Année se terminant le 31 mars		
	1986 Prévisions budgétaires	1986 Prévisions du troisième trimestre	1987 Prévisions budgétaires
Recouvrements sur prêts et avances	24 126,9	22 663,2	23 761,8
Véhicules, machines et matériel	8 841,6	8 322,4	0,0
Biens retenus pour la revente	1 425,0	1 765,0	621,0
TOTAL - RECOUVREMENTS SUR PRÊTS ET AVANCES	34 393,5	32 750,6	24 382,8

DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR MINISTÈRE

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1986 Prévisions budgétaires	1986 Prévisions révisées	1987 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation	56 683,8	58 712,0	59 733,8
Ministère de l'Agriculture	21,697,5	26 803,0	22 452,0
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	6 158,3	6 158,3	6 457,4
Conseil de gestion	5 563,4	5 512,4	6 189,7
Ministère du Commerce et de la Technologie	15 659,6	34 868,9	16 645,5
Société d'aménagement régional	31 045,4	30 014,0	35 900,0
Ministère de l'Éducation	422 299,4	423 416,8	438 666,6
Conseil exécutif	2 997,6	3 010,5	3 563,4
Ministère des Finances	11 570,7	11 646,9	13 137,0
Ministère des Pêches	9 468,7	14 740,1	11 572,5
Ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie	40 098,7	40 385,4	39 100,5
Gouvernement général	104 296,6	95 264,2	110 912,9
Ministère de la Santé et des Services communautaires	682 208,2	708 462,6	750 865,9
Ministère de l'Aide au revenu	231 067,3	233 181,8	245 267,3
Ministère de la Justice	59 474,9	62 147,1	63 486,9
Ministère du Travail	20 484,7	24 558,5	23 817,8
Assemblée législative	8 218,1	8 421,8	8 450,3
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	103 262,8	103 262,8	109 517,7
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement	247 555,0	246 333,2	263 014,3
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick	17 646,6	20 194,0	18 311,8
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick	—	—	—
Bureau du contrôleur	4 145,1	4 182,9	4 653,0
Cabinet du premier ministre	636,4	619,0	646,0
Service de la dette publique	374 082,5	374 082,5	396 541,1
Ministère de l'Approvisionnement et des Services	30 991,7	31 141,7	34 621,9
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine	30 409,0	30 701,8	29 775,5
Ministère des Transports	105 646,5	107 808,3	107 725,5
TOTAL - DÉPENSES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	2 643 368,5	2 705 630,5	2 821 026,3

DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1986 Prévisions budgétaires	1986 Prévisions révisées	1987 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation...	—	—	—
Ministère de l'Agriculture.....	115,0	115,0	100,0
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	1 318,0	1 298,0	200,0
Société d'aménagement régional.....	17 700,0	12 997,1	16 500,0
Ministère de l'Éducation.....	2 000,0	2 175,0	2 300,0
Ministère des Pêches.....	—	—	—
Ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie.....	2 860,0	2 693,0	7 250,0
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	3 000,0	2 000,0	3 000,0
Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.....	3 685,0	3 685,0	9 117,5
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement...	13 053,0	13 403,0	15 300,0
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	79 751,0	78 270,0	120 945,8
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	2 271,0	2 371,0	2 413,0
Ministère des Transports.....	154 500,0	156 072,5	128 400,0
TOTAL - DÉPENSES AU COMPTE DE CAPITAL	280 253,0	275 079,6	305 526,3

PRÊTS ET AVANCES BRUTS

(en milliers de dollars)

Ministère	Année se terminant le 31 mars 1986 Prévisions budgétaires	1986 Prévisions révisées	1987 Prévisions budgétaires
Ministère de l'Agriculture	9 403,0	6 360,0	7 190,0
Ministère du Commerce et de la Technologie.....	9 000,0	9 000,0	20 000,0
Société d'aménagement régional.....	2 400,0	1 100,0	3 700,0
Ministère de l'Éducation.....	3 800,0	3 300,0	4 000,0
Ministère des Pêches.....	14 000,0	15 300,0	16 500,0
Ministère des Forêts, des Mines et de l'Énergie.....	700,0	815,0	800,0
Gouvernement général.....	—	25,0	—
Ministère de la Santé et des Services communautaires.....	10 000,0	10 000,0	10 000,0
Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement..	40,0	40,0	10,0
Société d'habitation du Nouveau-Brunswick.....	9 957,0	10 034,0	13 230,1
Ministère de l'Approvisionnement et des Services.....	300,0	300,0	1 135,0
Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine.....	130,0	130,0	275,0
Ministère des Transports.....	5 335,0	5 201,3	5 790,0
TOTAL - PRÊTS ET AVANCES	65 065,0	61 605,3	82 630,1